

# Règlement 2025

## Bagnoles Normandie Trail

### 1. Programme

#### Vendredi 26 septembre

19h30 : Contre la montre - 8km

#### Samedi 27 septembre

8h : Maratrail

8h05 : Maratrail Marche Nordique

14h : Semi-Maratrail

14h05 : Semi-Maratrail Marche Nordique

#### Défis Trail :

Défi des Lutins : Contre la montre - 8km + Semi-Maratrail

Défi d'Hippolyte : Contre la montre - 8km + Maratrail

Défi de la Gione : Maratrail + Semi-Maratrail

Défi des Légendes : Contre la montre - 8km + Maratrail + Semi-Maratrail

#### Dimanche 28 septembre

9h : Trail découverte – Randonnée – Marche Nordique 8km

10h : Handi Spot Tour Trail

10h30 : Canicross

A partir de 11h : Défi Kid

### 2. Description des épreuves

#### Vendredi 26 septembre :

	Contre la montre (hors défi)	
Distances	8,4 km	
Dénivelé	250 d+	
Catégories	De Cadets à Masters	
Heures de départ	A partir de 19h30 : départ toutes les 20 secondes	
Tarifs	Jusqu'au 15/06	Du 16/06 au 21/09
	8€	10€
Nbre maxi inscrits	50	
Barrières horaires	1h15	
Ravitaillements	1 à l'arrivée	
Retrait des dossards	Vendredi de 18h à 19h30	

# Déroulement de la course en contre-la-montre

## 1. Principe général

La course se déroule sous le format d'un contre-la-montre individuel. Chaque participant s'élance à intervalle régulier de 20 secondes, selon un ordre de départ préétabli. Le classement final est déterminé par le temps total mis pour réaliser le parcours, du départ à l'arrivée, sans prendre en compte l'ordre de départ.

## 2. Ordre de départ

- L'ordre de départ est fixé à l'avance par l'organisation et sera communiqué aux participants avant le début de la course.
- Les participants doivent se présenter dans la zone de départ au moins 5 minutes avant leur horaire individuel, sous peine de pénalité ou de disqualification.

## 3. Départ

- Les départs seront donnés toutes les 20 secondes par un starter désigné.
- Chaque coureur doit se positionner sur la ligne de départ et attendre le signal du starter pour s'élancer.
- En cas de retard au départ, le participant sera autorisé à partir, mais le chronomètre aura commencé à l'heure prévue initialement.

## 4. Chronométrage

- Le chronométrage est individuel et démarre au moment du départ prévu du coureur.
- Le temps s'arrête uniquement lorsque le coureur franchit la ligne d'arrivée.

## 5. Comportement sur le parcours

- Les dépassements sont autorisés. Les coureurs plus lents doivent faciliter le passage des concurrents plus rapides afin de garantir la sécurité et le respect de tous.
- Toute tentative d'obstruction volontaire ou comportement antisportif entraînera une disqualification immédiate.

## 6. Sécurité et respect des règles

- Les participants doivent respecter le balisage et suivre le parcours défini par l'organisation.
- Tout raccourci ou non-respect des consignes de sécurité entraînera une disqualification.

## Samedi 27 septembre :

	Maratrail		Marche Nordique chronométrée		Semi-Maratrail		Marche Nordique chronométrée	
<b>Distances</b>	42 km (Qualifier 50K)		42 km		21 km (Qualifier 20K)		21 km	
<b>Dénivelé</b>	750 d+		750 d+		400 d+		400 d+	
<b>Catégories</b>	D'Espoirs à Masters		Classement scratch		De Juniors à Masters		Classement scratch	
<b>Heures de départ</b>	8h		8h05		14h		14h05	
<b>Tarifs</b>	Jusqu'au 15/06	Du 16/06 au 21/09	Jusqu'au 15/06	Du 16/06 au 21/09	Jusqu'au 15/06	Du 16/06 au 21/09	Jusqu'au 15/06	Du 16/06 au 21/09
	30€	36€	30€	36€	20€	26€	20€	26€
<b>Nbre maxi inscrits</b>	250		100		350		100	
<b>Barrières horaires</b>	7h		9h30		3h		5h	
<b>Ravitaillements</b>	3 (dont 1 à l'arrivée)		3 (dont 1 à l'arrivée)		3 (dont 1 à l'arrivée)		3 (dont 1 à l'arrivée)	
<b>Retrait des dossards</b>	Vendredi de 18h à 21h Le jour même De 7h à 7h45		Vendredi de 18h à 21h Le jour même De 7h à 7h45		Vendredi de 18h à 21h Le jour même De 12h30 à 13h45		Vendredi de 18h à 21h Le jour même De 12h30 à 13h45	

## Défis :

	Défi des Lutins		Défi d'Hippolyte		Défi de la Gione		Défi des Légendes	
<b>Distances</b>	Contre la montre - 8km + Semi- Maratrail 21km		Contre la montre - 8km + Maratrail 42km		Maratrail 42km + Semi-Maratrail 21 km		Contre la montre - 8km + Maratrail 42km + Semi- Maratrail 21km	
<b>Distance total</b>	29 km		50 km		63 km		71 km	
<b>Dénivelé total</b>	650 d+		1000 d+		1150 d+		1400 d+	
<b>Catégories</b>	D'Espoirs à Masters		D'Espoirs à Masters		D'Espoirs à Masters		D'Espoirs à Masters	
<b>Heures de départ</b>	2 départs		2 départs		2 départs		3 départs	
CLM	Vendredi à partir de 19h30		Vendredi à partir de 19h30		/		Vendredi à partir de 19h30	
Maratrail	/		Samedi à 8h		Samedi à 8h		Samedi à 8h	
Semi-Maratrail	Samedi à 14h		/		Samedi à 14h		Samedi à 14h	
<b>Tarifs</b>	Jusqu'au 15/06	Du 16/06 au 21/09	Jusqu'au 15/06	Du 16/06 au 21/09	Jusqu'au 15/06	Du 16/06 au 21/09	Jusqu'au 15/06	Du 16/06 au 21/09
	28€	34€	38€	44€	50€	56€	58€	64€
<b>Nbre maxi inscrits</b>	50		50		50		50	
CLM	1h15		1h15		/		1h15	
Maratrail	/		5h55		5h55		5h55	
Semi-Maratrail	3h		/		3h		3h	
<b>Ravitaillements</b>	Voir détails des courses au-dessus							
<b>Retrait des dossards</b>	Vendredi de 18h à 19h30				Samedi de 7h à 7h45		Vendredi de 18h à 19h30	

## **Attention !!**

**Pour les défis (63 et 71km) avec le Maratrail suivi du Semi Maratrail, la barrière horaire est de 5h55 pour le Maratrail !!**

### **Classements des défis**

#### **1. Principe de calcul des classements**

- Les classements des défis sont établis en prenant en compte la somme des temps réalisés sur les différentes épreuves composant le défi. Chaque épreuve est chronométrée individuellement, et les temps cumulés déterminent le classement final.

#### **2. Classement général individuel**

- Chaque participant se verra attribuer un temps pour chaque épreuve. Ces temps seront additionnés pour constituer son temps total.
- Le participant ayant le temps total le plus bas sera déclaré vainqueur.

#### **3. En cas d'égalité**

- En cas d'égalité sur le temps total, l'avantage sera donné au participant ayant réalisé le meilleur temps sur la première épreuve. Si l'égalité persiste, le deuxième meilleur temps sera pris en compte, et ainsi de suite.

#### **4. Résultats provisoires et réclamations**

- Les résultats provisoires des défis seront affichés après chaque épreuve. Les résultats finaux seront communiqués une fois les chronométrages validés.
- Les participants disposent de 30 minutes après l'affichage des résultats pour déposer une réclamation auprès de l'organisation, qui statuera sur la validité des chronométrages ou sur toute autre question relative au classement.

#### **5. Disqualification ou abandon**

- Tout participant disqualifié ou ayant abandonné une épreuve sera automatiquement exclu du classement général des défis.

## Dimanche 28 septembre :

	Trail Découverte / Marche Nordique / Randonnée	Cani-cross	Handi'spot Trail Tour	Défi Kid		
<b>Distances</b>	8,4 km	2400 m	8.4 km	De 800 à 2400 m		
<b>Dénivelé</b>						
<b>Catégories</b>	De Cadets (2009-2010) à Masters (1991 et avant)	De Minimes (2011- 2012) à Masters (1991 et avant)	Toutes catégories	Ecole Athlétisme 800m (2017-2019 - sans classement) Poussins 800m (2015-2016) Benjamins 1 600m (2013-2014) Minimes 2 400m (2011-2012)		
<b>Heures de départ</b>	9h	10h30	10h00	A partir de 11h		
<b>Tarifs</b>	Jusqu'au 15/06	Du 16/06 au 21/09	Jusqu'au 15/06	Du 16/06 au 21/09	8€	2€
	8€	10€	5€	8€		
<b>Nbre maxi inscrits</b>	250	50	/	/		
<b>Barrières horaires</b>	1h15	/	/	/		
<b>Ravitaillements</b>	1 à l'arrivée	1 à l'arrivée	1 à l'arrivée	1 à l'arrivée		
<b>Retrait des dossards</b>	Vendredi de 18h à 21h Le jour même de 8h00 à 9h00	Vendredi de 18h à 21h Le jour même de 8h00 à 9h30		Vendredi de 18h à 21h Le jour même de 8h00 à 10h45		

### 3. Conditions générales

---

Le retrait des dossards se fera dans les communs du château.

Les départs et arrivées se font devant le Château Hôtel de Ville de Bagnoles de l'Orne Normandie.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction des éventuelles modifications de parcours.

Les concurrent(e)s s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

Les parcours empruntent en majorité les circuits balisés de la Station On Piste.

**En cas de force majeure, pour des raisons de sécurité et/ou de contraintes sanitaires, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les barrières horaires et l'emplacement des postes de ravitaillement et de pointage sans préavis.**

### 4. Conditions d'inscription des concurrent(e)s

---

#### 4.1 Dates & procédures

Les inscriptions se feront sur le site : <https://bnt.123go.fr>

- Ouverture des inscriptions en ligne : **Vendredi 14 mars 2025 à 14H00**
- Clôture des inscriptions en ligne : **Dimanche 21 septembre 2025 à 18H00, dans la limite des places disponibles.**
- Deux phases d'inscription avec augmentation des tarifs selon les courses :

Jusqu'au 15/06	Du 16/06 au 21/09
----------------	-------------------

- Paiement par CB (paiement sécurisé)
- Vous devez être en possession de votre « Parcours Prévention Santé » (PPS), daté de moins de 3 mois à la date de la course ou de votre licence FFA 2025/2026 à annexer immédiatement en pièce jointe lors de la procédure d'inscription en ligne.
- **Votre inscription ne sera définitive qu'après réception de votre paiement et de l'envoi immédiat de votre PPS ou de votre licence valide.**
- Les personnes ayant un dossier incomplet (manque paiement et/ou de PPS /licence valide au 21 septembre 2025 à 18H, ne seront pas inscrites à Bagnoles Normandie Trail et ne pourront pas retirer leur dossard pour participer aux épreuves.  
(cf 4.3 Annulation d'engagement/Remboursement).

Rappel : votre inscription est strictement personnelle et rattachée à votre compte. En cas d'empêchement, celle-ci ne peut être ni vendue, ni rétrocédée.

**Aucune inscription ne se fera par courrier ou par mail.**

**Un don sera possible lors de l'inscription. Il sera reversé à une association caritative**

Si l'une des courses est prématurément complète, les inscriptions à cette course seront clôturées avant le 21 septembre 2025.

Une information sera alors transmise sur le site de réservation : <https://bnt.123go.fr>

#### 4.2 PPS, certificat médical ou licence

**Dans le cadre de la loi « Sport » du 2 mars 2022, visant à rendre plus accessible la pratique du sport en France, la Fédération Française d'Athlétisme a mis en place le Parcours Prévention Santé.**

#### **Qu'est-ce que le Parcours Prévention Santé (PPS) ?**

Le PPS (Parcours Prévention Santé) est un dispositif mis en place par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) au cours de l'année 2023, s'adressant à tous les coureurs majeurs souhaitant prendre part à une course chronométrée jusque-là soumise à la validation d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du sport en compétition.

Ce parcours en ligne propose un contenu pédagogique sous forme de texte et de 4 vidéos abordant plusieurs thématiques du sport santé afin de sensibiliser aux risques, aux précautions à prendre, aux bonnes attitudes à adopter et aux recommandations des professionnels liés à la pratique de la course à pied.

Après de chaque vidéo, le coureur répond à une auto évaluation liée au thème abordé.

A la fin du parcours, il se voit remettre une attestation au format PDF, valable 3 mois avec numéro d'identification unique, qu'il pourra déposer sur son site d'inscription ou présenter lors de son retrait de dossard.

#### **Où remplir mon Parcours Prévention Santé (PPS) ?**

Pour remplir un PPS, le coureur peut se rendre directement sur le site <https://pps.athle.fr/>

#### **Puis-je toujours m'inscrire avec un certificat médical ?**

Non, le PPS a pour vocation de se substituer au certificat médical depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024

Cela signifie que les certificats médicaux ne seront bientôt plus recevables pour participer à une course chronométrée.

**Ces documents seront conservés par l'organisation.**

**ATTENTION :** Aucune inscription ne sera validée en de l'absence votre PPS ou si votre document est périmé ou falsifié.

### 4.3 Annulation/Remboursement

#### 4.3.1 *Du fait du participant*

Afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulation d'engagement doivent être justifiées par un certificat médical et devront nous parvenir avant le 21 septembre 2025.

Pour un désistement non médical enregistré :

**Avant le 27 juillet 2025 : 70% du montant de l'inscription vous seront remboursés.**

**Avant le 21 septembre 2025 : 50% du montant de l'inscription vous seront remboursés.**

*Les remboursements seront traités, au plus tard 2 mois après l'épreuve.*

**ATTENTION :** Après le 21 septembre 2025, plus aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

**IMPORTANT :** si nous ne recevons pas votre certificat médical conforme ou la photocopie de votre licence en cours de validité **avant la clôture des inscriptions en ligne le 21 septembre 2025 à 18h**, votre inscription sera annulée sans aucun remboursement.

#### 4.3.2 *Du fait de l'organisateur*

L'organisation rembourserait l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...) ou en cas de crise sanitaire empêchant le déroulement de la manifestation...

Toutefois, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance pouvant mettre en danger la sécurité des concurrents, le Comité d'organisation de Bagnoles Normandie Trail se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la manifestation, de modifier les tracés ou distances sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

## 5. Catégories 2025-2026

---

CATÉGORIE	CODE	ANNÉE DE NAISSANCE
Masters	VE	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
Espoirs	ES	2004 à 2006
Juniors	JU	2007 et 2008
Cadets	CA	2009 et 2010
Minimes	MI	2011 et 2012
Benjamins	BE	2013 et 2014
Poussins	PO	2015 et 2016
Ecole D'Athlétisme	EA	2017 à 2019

## 6. Dossards

Le retrait des dossards se fera dans les communs du château. Chaque concurrent devra venir retirer personnellement son dossard, en présentant une pièce d'identité avec photo, après élargement.

- Le dossard contient la puce électronique servant au chronométrage. Pour une bonne détection de celle-ci, il doit être porté **sur la poitrine ou le ventre** et doit être **visible en permanence et en totalité** durant toute la course. Il doit toujours être mis **au-dessus de tout vêtement** et **ne doit en aucun cas être fixé sur le sac ou sur une jambe**. Le nom et le logo des partenaires éventuels **ne doivent être ni modifiés, ni cachés**. Si tel n'est pas le cas, **vous risquez une pénalité de 1 heure** (Cf 9. Pénalités).

**Vous devez prévoir un système de fixation à votre convenance** (épingles, brassière, sangle, porte dossard...) et bien l'attacher afin qu'il soit toujours visible.

Le dossard est votre laissez-passer. Il est nécessaire pour accéder aux aires de ravitaillement, salle de repos, douches, aires de dépôt et de retrait des sacs.

**ATTENTION :** En cas d'empêchement, **un concurrent ne peut ni vendre, ni rétrocéder son dossard à quelqu'un d'autre** (cf 4.3 Annulation/remboursement). S'il ne respecte pas ce point, sa responsabilité envers la personne qui prend son dossard et participe à la course dans ces conditions (sans certificat médical valide) est engagée.

## 7. Équipement obligatoire

Matériel obligatoire	Contre-la-montre 8km	Maratrail 42 km et Relai 2 (équipe de 2 100 km)	Marche Nordique Chronométrée 42 km	Semi-Maratrail 21 km et Relai 2, 3 et 4 (équipe de 4 100 km)	Marche Nordique Chronométrée 21 km	Trail Découverte / Randonnée / Marche Nordique 8 km	Handi Spot Trail Tour	Défi Kid De 800 m à 2400 m
Pièce d'identité*	X	X	X	X	X	X	X	X
Téléphone portable*	X	X	X	X	X	X	X	
Trace GPS sur téléphone* ou montre	X	X	X	X	X	X		
Sac de course*		X	X					
Réserve d'eau	Conseillé	1 L	1 L	0.5 L	0.5 L	Conseillé	Conseillé	Conseillé
Réserve alimentaire		X	X					
Sifflet		X	X					
Couverture de survie		X	X					
Gobelet individuel	X	X	X	X	X	X	X	X
Bande elasto de 6 ou 8 cm de largeur		Conseillé	Conseillé					
Lampe frontale ou ventrale	X							
Piles de rechange ou chargeur usb	X							
Brassard rétro réfléchissant	X							
Coupe-vent		X	X					
Bâtons de marche nordique			X		X		X	

\*Pièce d'identité pour la remise des dossards.

\*Le téléphone portable doit être adapté au réseau français.

\*Sac de course : tout sac pouvant contenir la totalité de l'équipement obligatoire, sac à dos, ceinture-banane, camelback...



Ce matériel est rendu obligatoire par l'organisation en fonction des risques identifiés au moment de l'édition du présent règlement. Ainsi, en complément du matériel obligatoire, le participant est tenu de s'équiper personnellement en tenant compte des conditions météo (vêtements, protection solaire...), de ses propres difficultés et des particularités du parcours.

Pour les défis, voir le matériel obligatoire des courses correspondantes.

## 8. Contrôles

---

### 8.1 Postes de pointage

**Des postes de pointage pourront être répartis le long du parcours du 42 km et du 21 km.**

L'emplacement de certains autres postes de pointages appelés les points de contrôle ne sera pas communiqué.

**Tout participant absent à l'un de ces contrôles ou pointages sera pénalisé** (cf 9. Pénalités).

Tout concurrent retardé pour secours ou assistance à un tiers pourra demander le crédit du retard au PC Course (après accord du directeur de course).

### 8.2 Matériel obligatoire

Durant toute la course (du retrait du dossard à l'arrivée), le contenu du sac pourra être contrôlé par l'organisation et tout article manquant entraînera une pénalité (cf 9. Pénalités).

### 8.3 Anti-dopage

En cas de contrôle anti-dopage prévu par l'AFLD sous contrôle de la FFA, le coureur devra se conformer aux règles en vigueur.

## 9. Pénalités

---

Les membres de l'organisation et les commissaires présents sur tout le parcours ont aussi pour mission de signaler tout manquement au règlement. **Toute infraction sera susceptible d'entraîner l'application d'une pénalité suivant le barème ci-dessous :**

- **Pénalité 1 heure :**

- Non possession d'un article obligatoire (cf 7. Equipement obligatoire) = 1h par objet manquant et maximum 3h de pénalités
- Assistance volante de "type lièvre" (cf 11.2 Assistance personnelle)
- Accompagnement sur le parcours sauf sur les 2 derniers km du parcours (cf 11.2 Assistance Personnelle)
- Non-respect du parcours (pénalité d'1H + temps du parcours non effectué)
- Dossard non visible (quel que soit l'équipement vestimentaire) et porté ailleurs que sur le torse/ventre.

- **Disqualification :**

- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course
- Refus de contrôle du matériel obligatoire
- Absence de dossard
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage

## 10. Abandon

---

### 10.1 Abandon

**En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone** au numéro qui sera précisé sur le dossard. Il devra alors remettre son dossard et sa puce à un membre de l'organisation.

**En cas d'abandon suite à une blessure** avec une impossibilité de se déplacer, le PC Médical mettra en œuvre les moyens adaptés.

### 10.2 Rapatriement

Les navettes parcourant le circuit par les routes accessibles seront chargées de rapatrier les abandons vers l'arrivée. La prise en charge par les navettes se fera principalement à partir des postes de pointage prévus. Compte tenu de la distance à parcourir, le temps d'attente peut être plus ou moins long.

Le concurrent qui utilise un moyen de rapatriement autre que celui mis à sa disposition par l'organisation ou qui ne respecte pas le code de la route, agit sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

## 11. Assistance

---

### 11.1 Assistance Médicale

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

### 11.2 Assistance personnelle

Une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur certains postes de ravitaillement ou de pointage, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage.

Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne à la fois, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres.

**En dehors de ces distances/zones, l'assistance sur le parcours est formellement interdite.**

**Toute assistance « volante » de type « lièvre », accompagnateurs, « porteurs d'eau », vélos, est rigoureusement interdite, sous peine d'une pénalité (cf 9. Pénalités).**

Les commissaires présents sur le parcours veilleront en particulier à ce que ce point soit respecté. Dans un souci d'équité nous veillerons attentivement à ce que les conditions de course soient les mêmes pour tous les participants.

## 12. Assurance

---

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance contre le risque de perte de revenus en cas d'accident entraînant une incapacité de travail temporaire ou permanente, partielle ou totale. La responsabilité de l'organisation sera dérogée après abandon ou disqualification.

## 13. Boisson et Nourriture

---

Des postes de ravitaillement (boissons, nourriture de type course) sont prévus pour les participants. En dehors ces postes de ravitaillement, les participants sont en autonomie complète et doivent utiliser leurs propres boissons et leurs réserves alimentaires.

## 14. Environnement et respect

---

Les parcours se trouvent sur la forêt domaniale des Andaines. Notre évènement est conventionné avec l'ONF qui nous autorise à les emprunter sous certaines conditions.

En respectant les tracés autorisés, un balisage sans marquage excessif, l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat et de la faune et de la flore.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets, le respect du tracé dans les zones humides (cf 9. Pénalités).

En cas de pollution ou de dégradation des sites par un concurrent ou son assistance, celui-ci pourra se voir disqualifié.

**Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses débris jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.**

**Respectons la nature !**

## 15. Sécurité

---

Les suiveurs, accompagnateurs, familles doivent veiller à ne pas se garer devant le balisage qui permet aux concurrents de rester sur le parcours en toute sécurité.

## 16. Droit à l'image & Données personnelles

---

Par leur inscription, les concurrent(e)s autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant en faisant la demande à : normandiecap@msn.com

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de Bagnoles Normandie Trail pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant(e) avant, pendant ou après l'évènement toutes les informations liées à sa participation.

## 17. UTMB® Word Series Qualifier

---

Qu'est-ce qu'un UTMB® World Series Qualifier ?

Un UTMB® World Series Qualifier permet aux coureurs d'actualiser leur UTMB® Index dans la catégorie correspondante (20K, 50K) et de bénéficier de conditions d'accès privilégiées aux courses des UTMB® World Series Events ou Majors. Les conditions d'accès privilégiées correspondront à :

- Une période de pré-inscription exclusive
- Les meilleurs tarifs possibles
- Un accès à l'ensemble des places disponibles sur la base du premier inscrit, premier servi

\*Dans le cas d'une course qui met un place un tirage au sort car elle affiche complet chaque année, le tirage au sort sera uniquement accessible aux détenteurs d'un UTMB® Index valide.

Le Maratrail 42 km permet aux coureurs d'actualiser leur UTMB® Index dans la catégorie 50K.

Le Semi-Maratrail 21 km permet aux coureurs d'actualiser leur UTMB® Index dans la catégorie 20K.

## 18. Mise Hors Course

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout(e) concurrent(te) refusant de se soumettre à ce règlement ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

Un(e) concurrent(e) exclu(e) ne pourra pas s'inscrire aux éditions suivantes.

## 19. Classements

Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle. En plus du classement général, un classement sera établi par catégorie (cf art.20 Lots & remise des prix). Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir de puces électroniques.

## 20. Lots & Remise des Prix

LOTS/EPREUVE INDIVIDUEL		Contre-la-montre 8 km	Maratrail 42 km	Marche Nordique Chronométrée 42 km	Semi-Maratrail 21 km	Marche Nordique Chronométrée 21 km	Défis	Marche Nordique / Randonnée 8 km	Trail Découverte 8 km	Défi Kid De 800 m à 2400 m	Cani-cross	Handi Spot Trail Tour
LOT A TOUS LES PARTICIPANTS		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
SCRATCH	1 <sup>er</sup> HOMME	X	X	X	X	X	X		X		X	
	1 <sup>ère</sup> FEMME	X	X	X	X	X	X		X		X	
	2 <sup>ème</sup> HOMME		X	X	X	X			X		X	
	2 <sup>ème</sup> FEMME		X	X	X	X			X		X	
	3 <sup>ème</sup> HOMME		X	X	X	X			X		X	
	3 <sup>ème</sup> FEMME		X	X	X	X			X		X	
PAR CATEGORIE*	1 <sup>er</sup> HOMME		X		X				X			
	1 <sup>ère</sup> FEMME		X		X				X			
Médaille FINISHER		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

\*non cumulable avec le lot scratch. Récompenses aux catégories « Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters ».

- La cérémonie protocolaire ne pourra avoir lieu que lorsque les podiums seront complets.
- Les récompenses ne sont pas cumulables.